

Commune d'Incourt



Incourt, le 12 octobre 2018

CONVOCAATION

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la **salle du Conseil communal – rue de Brombais 2 à Incourt le 23 octobre 2018 à 19h30.**

SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Modification budgétaire n°2 exercice 2018 - Services ordinaire et extraordinaire - Pour accord.
2. Environnement - Coût Vérité - Budget 2019 - Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Budget 2019 - Approbation.
3. Finances - Taxe communale - Règlement taxe pour le service ordinaire de ramassage des immondices - Exercice 2019 - Approbation.
4. Finances - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (exercice 2019) - Décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
5. Finances - Centimes additionnels au précompte immobilier (exercice 2019) - Décision du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville - Prise d'acte.
6. Finances - Contrôle encaisse Receveur régional - Procès-verbal de vérification du 2e trimestre 2018 - Prise de connaissance.
7. Finances - Fabrique d'église Saint-Martin de Roux-Miroir - Budget 2019 - Approbation moyennant modifications.
8. Finances - Fabrique d'église Saint-Laurent et Saint-Denis de Piétrebais - Budget 2019 - Approbation moyennant modification.
9. Finances - Fabrique d'église Saint-Aubain à Opprebais - Budget 2019 - Approbation moyennant modifications.
10. Finances - Fabrique d'église - Eglise Protestante de Wavre - Budget 2019 - Pour avis.

11. Finances - Marché de travaux de pose d'installations d'éclairage public - Adhésion de la commune à la centrale de marché ORES Assets- Délibération de principe.
12. Urbanisme - Acquisition d'une partie de parcelle pour cause d'utilité publique - Glimes, rue Rémy Ronsse, cadastré 2ème division section B n° 191L2 - Projet d'acte - Approbation.
13. Urbanisme - Règlement redevance sur les informations notariales, les demandes de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation et de modification de permis d'urbanisation, de certificats d'urbanisme, de permis d'environnement, de permis unique, et de dossiers d'ouverture, de modification, de déplacement ou de suppression de voiries communales - Exercice 2019 - Approbation.
14. Adhésion à la délibération AF n° 24/2018 portant autorisation unique pour les Villes et Communes wallonnes de se voir communiquer de manière électronique des données à caractère personnel de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (AGPD) pour l'application de diverses dispositions de la réglementation wallonne par les villes et communes.
15. Etat-civil - Changement de "prénom" et enregistrement du sexe - Montant de la redevance - Exercice 2019.
16. Administration générale - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.

HUIS-CLOS

17. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant.
18. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un professeur d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant.
19. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
20. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
21. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire dans un emploi non vacant.
22. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un agent « PTP » - Assistant (e) à l'institutrice primaire à mi-temps.
23. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'un maître de morale à titre temporaire dans un emploi vacant.
24. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.
25. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant.

26. Enseignement communal - Personnel - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant.

Par ordonnance,

Le Directeur général,


F. LEGRAND



Le Bourgmestre,


L. WALRY

Art. L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (anciennement art.90 de la nouvelle Loi communale) :

Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.